

**PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
JEUDI 8 JUILLET 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 8 juillet à 20H15, les associations sportives adhérentes de l'Office Municipal des Sports se sont réunies en Assemblée Générale Ordinaire sur 2<sup>ème</sup> convocation (l'AG du 30 juin 2021 initialement convoquée n'ayant pu se tenir) faite par le Comité Directeur en date du 2 juillet 2021, adressée individuellement à toutes les associations inscrites à la même date à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**Ordre du jour :**

- 1ere Résolution : APPROBATION DES COMPTES ET MENTION DU RÉSULTAT COMPTABLE,
- 2eme Résolution : FONDS DÉDIÉS ET OUVERTURE DU COMPTE
- 3eme Résolution : AFFECTATION DU RÉSULTAT
- 4eme Résolution : COTISATION 2021
- 5eme Résolution : COVID 19
- 6eme Résolution : BUDGET PRÉVISIONNEL 2021
- 7eme Résolution : ÉLECTION DES VÉRIFICATEURS AUX COMPTES
- 8eme Résolution : ÉLECTION DU COMITE DIRECTEUR
- 9eme Résolution : POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS
- Questions diverses.

Il est dressé une feuille de présence ainsi signée :

- 1<sup>er</sup> collège : 3 présents.
- 2<sup>ème</sup> collège : 37 présents et 1 représenté.
- 3<sup>ème</sup> collège : 0
- 4<sup>ème</sup> collège : 3 représentés.

La séance est ouverte à 20h45 par Monsieur Henri BERGERET qui préside l'assemblée.

La bienvenue est souhaitée aux personnes présentes et les excusés sont énoncés.

Madame Christine BACQUE (Gymnastique Volontaire Auscitaine) et Monsieur Alain CANTARUTTI (Rugby Club Auscitain) acceptent les fonctions de scrutateurs. Madame Monique MARROT (Athlétic Club Auscitain) et Monsieur Pierre BOUZOU acceptent la fonction de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur BERGERET déclare l'Assemblée régulièrement constituée donne lecture du Bilan d'activité de la structure.

Il y détaille l'activité des différentes commissions, qu'elles soient « sportives » puisqu'elles ont œuvré à l'organisation des différentes manifestations portées par l'Office Municipal des Sports de la ville d'Auch ou plus « techniques », comme la commission des Finances ou celle des Équipements et remercie l'ensemble des bénévoles pour leur réelle implication.

Il évoque ensuite les manifestations : MOUV'ADOS 2020, JEUX D'AUCH 2020, LA FOIRE DU SPORT ET DE LA CULTURE 2020, L'ASCENSION MONUMENTALE et LE TRIATHLON « AUCH, COEUR DE GASCOGNE » édition 2020, toutes impactées par la crise sanitaire qui sévit encore aujourd'hui.

Diverses explications et observations sont échangées et plus personne ne demandant la parole, l'Assemblée Générale est invitée à délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour :

- **1ere Résolution : APPROBATION DES COMPTES ET MENTION DU RÉSULTAT COMPTABLE :**

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Office Municipal des Sports (O.M.S.) de la Ville d'Auch, convoquée régulièrement et délibérant au quorum statutaire, après avoir entendu lecture du rapport du Cabinet Comptable SOFEC, du Bilan, du Compte de résultat et du rapport des vérificateurs aux comptes, approuve les comptes de l'exercice 2020 et donne quitus aux membres du Comité Directeur de leur gestion au 31 Décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des présents et représentés.

- **2eme Résolution : FONDS DÉDIÉS ET OUVERTURE DU COMPTE**

Comme précisé lors de l'Assemblée Générale du 7 Avril 2017, un compte Livret « Actions » n° 87013775735 a été ouvert le 04/10/2016 pour les nécessités de distribution des subventions allouées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) et la Préfecture du Gers ; ces fonds sont à destination des clubs et associations sur présentation de dossiers dédiés aux actions précises mises en place. Celui-ci a été clôturé en juin 2020, devant les frais bancaires mis en place pour tout virement effectué pour une domiciliation bancaire hors Crédit Agricole. Un compte chèque existant et utilisé spécifiquement à ces mouvements de fonds.

Il reste à distribuer au 31/12/2020 :

• Ludisport 2018 :	0 euros
• Ludisport 2019:	0 euros
• Politique de soutien : Charte des associations 2018	0 euros
• Politique de soutien : Charte des associations 2019	1 825 euros
• Charte 2019/Crédit Ludisport	2 500 euros
• Politique de soutien : Charte des associations 2020	3 000 euros
• Ludisport 2020	1 350 euros
<b>Soit un total de :</b>	<b>8 675 euros.</b>

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des présents et représentés.

- **3eme Résolution : AFFECTATION DU RÉSULTAT**

L'Assemblée Générale de l'O.M. S après avoir pris connaissance des propositions du Comité Directeur décide d'affecter pour l'exercice 2020, le résultat positif de 18 511.64 euros : au compte Réserves de Trésorerie pour la totalité, 18 511.64 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des présents et représentés.

- **4eme Résolution : COTISATION 2021**

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'O.M.S. fixe pour l'exercice 2021, la cotisation de ses membres à la somme de 45,00 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des présents et représentés.

- **5eme Résolution : COVID 19**

En cette 2<sup>ème</sup> année marquée par la crise sanitaire et devant les difficultés rencontrées par les clubs sportifs, la cotisation 2021 est offerte aux clubs affiliés à l'OMS.

**Il est demandé à chaque club sportif affilié à l'Office Municipal des Sports de fournir à l'Office Municipal des Sports, ce dans les meilleurs délais, une attestation d'affiliation auprès de sa fédération sportive en cours de validité à savoir 2020/2021.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des présents et représentés.

- **6eme Résolution : BUDGET PRÉVISIONNEL 2021**

Après en avoir délibéré, L'Assemblée Générale Ordinaire de l'O.M.S. vote le budget 2021 à la somme globale de **219.708,00 €**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des présents et représentés.

- **7eme Résolution : ÉLECTION DES VÉRIFICATEURS AUX COMPTES**

Après en avoir délibéré, L'Assemblée Générale ordinaire de l'OMS élit pour une durée de 4 ans, soit pour les exercices 2021-2022-2023-2024, Monsieur Yves BOT et Patrick LEHUGEUR, comme Vérificateurs aux Comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des présents et représentés.

- **8eme Résolution : ÉLECTION DU COMITE DIRECTEUR**

A – Au titre du 2<sup>ème</sup> Collège : sont élus pour une durée de 4 ans (soit de l'exercice 2021 à 2024), les associations ci-après et leur représentant :

Monsieur	Thierry	AMOROSI	Cercle Pongiste Auscitain
Monsieur	Henri	BERGERET	Cercle des Nageurs Auscitains
Monsieur	Xavier	BOHARD	Club Auscitain de Badminton
Madame	Nathalie	BRUSTY	Lions Auch Handball
Monsieur	Francis	COLOMBO	La Quille Auscitaine
Monsieur	Addi	HASSAINI	Tennis Club Auscitain
Monsieur	Pascal	LABADENS	Moto Club de l'Armagnac
Madame	Morgane	LAGOUTE	Cercle d'Escrime et de Pentathlon Moderne
Monsieur	Jean-Luc	LANABRAS	Cercle des Tireurs Gascons
Madame	Monique	MARROT	Athétic Club Auscitain
Madame	M-Françoise	MONTIES	Club des Retraités Sportifs Auscitains
Monsieur	Olivier	NICOLAS	Arc Auscitain
Monsieur	Patrick	PILATI	Les Randonneurs Gascons
Monsieur	Gérard	PLAISANCE	Association de Gymnastique Volontaire Auscitaine
Monsieur	Pascal	PROUST	Groupement Auscitain de Spéléologie
Monsieur	Romain	PUJOLLE	Auch Basket Club
Monsieur	Daniel	ROZES	Entente Nautique Sportive Auscitaine

•

B – Au titre du 4<sup>ème</sup> Collège : sont élues pour une durée de 4 ans (soit de l'exercice 2021 à 2024), les associations ci-après et leur représentant :

Madame	Martine	CASSAGNE	Oxygène 32
--------	---------	----------	------------

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des présents et représentés.

- **9eme Résolution : POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS**

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'O.M.S. donne tous pouvoirs, au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes, pour effectuer, partout où besoin sera, tous dépôts et toutes formalités prévus par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des présents et représentés.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Mr BERGERET clôture cette Assemblée Générale en remerciant l'ensemble des participants.

La séance est levée à 22h00.

**LE PRÉSIDENT DE SÉANCE**

**LE SECRÉTAIRE**

**LES SCRUTATEURS**

